

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 130.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 13.—

97^e année — N^o 6
Juin 1984

Le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Deuxième réunion du Groupe de travail sur des contrats types d'édition en matière de coproduction et d'œuvres de commande (Paris, 2 au 6 avril 1984)	241
Journées d'étude de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et de l'Union des radiodiffusions des Etats arabes (ASBU) sur le droit d'auteur et les droits voisins (Genève, 8 au 10 mai 1984)	243

ÉTUDES GÉNÉRALES

La Chine et le droit d'auteur. Extraits d'un ouvrage de <i>Shen Rengan et Zhong Yingke</i>	246
--	-----

CORRESPONDANCE

Lettre de Tunisie (Nebila Mezghani)	255
---	-----

ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISATIONS

Association européenne des photographes professionnels (EUROPHOT). 7 ^e Congrès international (Darmstadt, 19 au 21 mars 1984)	263
Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). Commission juridique et de législation (Corfou, 8 au 10 mai 1984)	263

CALENDRIER DES RÉUNIONS

LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

BRÉSIL. Loi portant abrogation de l'article 93 et du paragraphe I de l'article 120 de la loi n ^o 5.988 du 14 décembre 1973 (n ^o 7.123, du 12 septembre 1983)	Texte 1-02
THAÏLANDE. Décret royal relatif aux conditions applicables à la protection du droit d'auteur international (B. E. 2526 (1983))	Texte 2-01
URUGUAY. Loi créant une disposition pénale qui protège les droits des producteurs de phonogrammes contre toute reproduction non autorisée (n ^o 15.289, du 14 juin 1982)	Texte 1-01

© OMPI 1984

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Deuxième réunion du Groupe de travail sur des contrats types d'édition en matière de coproduction et d'oeuvres de commande

(Paris, 2 au 6 avril 1984)

Note*

1. Dans le cadre du Service international commun Unesco-OMPI pour l'accès des pays en développement aux œuvres protégées par le droit d'auteur et à la suite des délibérations de la première session ordinaire (tenue à Paris en septembre 1981) du Comité consultatif commun (ci-après dénommé "le Comité") établi pour conseiller le Directeur général de l'OMPI et le Directeur général de l'Unesco sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'activités de ce Service, le Bureau international de l'OMPI et le Secrétariat de l'Unesco (ci-après dénommés "le Secrétariat commun") ont convoqué un Groupe de travail sur des contrats types d'édition en matière de coproduction et d'œuvres de commande, qui s'est réuni à Genève en novembre 1982 pour étudier les avant-projets de contrats types concernant respectivement : i) les relations entre auteurs et éditeurs au sujet d'œuvres de commande; ii) les relations entre traducteurs et éditeurs au sujet de traductions faites sur commande; iii) la coproduction d'exemplaires d'une œuvre par un éditeur détenant des droits sur cette œuvre et par un éditeur d'un pays en développement.

2. Compte tenu des conclusions du Groupe de travail et de l'avis donné par le Comité à sa deuxième session ordinaire, tenue à Genève en juillet 1983, une deuxième réunion du Groupe de travail a été convoquée par l'OMPI et l'Unesco à Paris, du 2 au 6 avril 1984, pour examiner un projet de trois contrats types concentrés sur les questions pré-

citées, projet établi par le Secrétariat commun à partir des avant-projets qui avaient été soumis au Groupe de travail en 1982.

3. Cinq des sept experts invités à titre personnel ont pris part à la réunion du Groupe de travail. MM. A. Bencheneb (Algérie) et N. Kumar (Inde), empêchés pour des raisons indépendantes de leur volonté, se sont fait excuser. M. J.-J. Nathan, président du Comité, a également pris part à la réunion. Trois organisations internationales non gouvernementales ont été représentées par des observateurs. La liste des participants est reproduite ci-après.

4. Sous la présidence de M. Aguilar de la Parra (Director General del Derecho de Autor, Mexique), les experts ont examiné les projets des trois contrats types concentrés. Pour l'essentiel, ils les ont approuvés tant sur le fond que sur le plan de leur structure. Lors de l'examen article par article des textes et des commentaires, ils ont fait plusieurs suggestions pour la mise au point ultérieure des projets à divers égards. Le Secrétariat commun a pris note des suggestions formulées par les participants et rendra dûment compte de la réunion à la troisième session du Comité, qui se tiendra en 1985.

* La présente note a été rédigée par le Bureau international de l'OMPI à partir des débats du Groupe de travail et de son rapport.

Liste des participants

I. Membres du Groupe de travail

- Sr. Hesiquio Aguilar de la Parra
Director General del Derecho de Autor, Secretaria de Educación Pública, México
- Mr. Charles A. Butts
Director, Corporate Contract and Copyright Administration, Houghton Mifflin Company, Boston, Massachusetts
- M. Karl Govoni
Adjoint scientifique, Chef du Service du droit d'auteur, Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, Berne
- M. Babacar Ndoye
Directeur général, Bureau sénégalais du droit d'auteur, Dakar
- Ms. Natalia I. Razina
Chief of Legislation Division, Legal Department, The Copyright Agency of the USSR (VAAP), Moscow

II. Président du Comité consultatif commnn Unesco-OMPI

- M. Jean-Jacques Nathan
Président Directeur général, Editions Fernand Nathan, Paris

III. Observateurs

Organisations internationales non gouvernementales

- Association littéraire et artistique internationale (ALAI): A. Françon; D. Gaudel. Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC): N. Ndiaye. Union internationale des éditeurs (UIE): J.-A. Koutchoumow; D. Ducas; C.A. Leduc.

IV. Secrétariat

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

M.-C. Dock (*Directeur, Division du droit d'auteur*); A. Amri (*Juriste principal, Division du droit d'auteur*).

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

C. Masouyé (*Directeur, Département de l'information et du droit d'auteur*); G. Boytha (*Directeur, Division juridique du droit d'auteur*).

**Journées d'étude de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
et de l'Union des radiodiffusions des Etats arabes (ASBU)
sur le droit d'auteur et les droits voisins**

(Genève, 8 au 10 mai 1984)

Rapport

établi par le Secrétariat et adopté par les participants

Introduction

1. Dans le cadre de la coopération entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Union des radiodiffusions des Etats arabes (ASBU), des journées d'étude sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisées conjointement par l'OMPI et l'ASBU, se sont tenues au siège de l'OMPI du 8 au 10 mai 1984.

2. Ces journées d'étude ont réuni 14 participants des huit Etats suivants membres de l'ASBU : Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Liban, Libye, Maroc, Qatar et Tunisie. Deux fonctionnaires de la Ligue des Etats arabes y ont aussi participé. Le Secrétariat général de l'Union des radiodiffusions des Etats arabes a été représenté par trois participants dont le Secrétaire général. La liste des participants est reproduite ci-après.

Ouverture de la session

3. En souhaitant la bienvenue aux participants au nom de M. Arpad Bogsch, Directeur général de l'OMPI, qui était absent du siège en raison d'une réunion organisée avec le Conseil de coopération du Golfe à Ryad, son représentant a fait ressortir que le but et l'objet de ces journées d'étude étaient de favoriser l'échange de renseignements, de données d'expérience et d'opinions sur le droit d'auteur et les droits voisins. Il a souligné que le droit d'auteur et les droits voisins sont importants pour une organisation de radiodiffusion étant donné que ce domaine du droit régit ses relations non seulement avec les nombreuses personnes qui apportent leur contribution à ses programmes, c'est-à-dire les auteurs, les compositeurs, les artistes interprètes et exécutants, etc., mais aussi avec tous ceux qui souhaitent utiliser ses programmes en vue de leur rediffusion dans un autre pays ou de leur vente sous forme enregistrée. Ce dernier type de relations gagne de plus en plus en importance à mesure qu'augmentent les échanges internationaux de programmes et que les progrès techniques facilitent l'enregistrement et la copie; cela met aussi en lumière l'importance du droit d'auteur pour les organisations de radiodiffusion en tant que titulaires de tels droits, que les

auteurs des contributions les leur aient cédés ou qu'elles soient elles-mêmes les créatrices d'oeuvres protégées par le droit d'auteur.

4. Le représentant du Directeur général de l'OMPI a souligné que ces journées d'étude constituaient une étape importante dans le développement régulier de la coopération étroite entre l'OMPI et la Ligue des Etats arabes et ses institutions spécialisées; cette coopération a progressé depuis la visite faite l'année précédente par le Directeur général de l'OMPI au siège de la Ligue des Etats arabes à Tunis et sa rencontre avec le Secrétaire général, M. Chadli Klibi, ainsi que depuis ses visites au siège de l'ALECSO et de l'ASBU.

5. Le représentant du Directeur général a salué tout particulièrement la participation aux journées d'études de M. Abdallah Chakroun, Secrétaire général de l'ASBU, et des représentants de l'Ambassadeur et Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes à Genève ainsi que la présence, ultérieurement, au cours d'une partie des débats, de l'Ambassadeur lui-même.

6. Enfin, il a souhaité la bienvenue aux trois experts que l'OMPI a invités comme conférenciers, à savoir MM. Mihaly Ficsor (Directeur général du Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS), Budapest), Fumio Harada (Administrateur principal à la Division du droit d'auteur de Nippon Hoso Kyokai (NHK), Tokyo) et Victor Blanco Labra (Directeur juridique de TELE-VISA S.A., Mexico).

7. Dans son allocution d'ouverture, M. Abdallah Chakroun, Secrétaire général de l'ASBU, a remercié M. Arpad Bogsch, Directeur général de l'OMPI, d'avoir accueilli ces journées d'étude et a souhaité la bienvenue aux représentants des organisations membres de l'ASBU. Il a estimé que ces journées d'étude sont à mettre au crédit de la coopération étroite qui existe entre la Ligue des Etats arabes et ses institutions spécialisées, d'une part, et l'OMPI, d'autre part, depuis la visite, l'année précédente, à Tunis du Directeur général de l'OMPI. Il a mis l'accent sur les réalisations positives, en matière de pro-

tection des œuvres littéraires et artistiques et du droit d'auteur qui sont le fait de l'OMPI dans le monde; il a fait l'éloge des progrès qui ont marqué, au cours du dernier quart de siècle, le droit international de la propriété littéraire et artistique et a souligné l'intérêt que portent les organismes de radiodiffusion à la protection des titulaires de droits; en fait, une part importante du budget de ces organisations couvre les paiements effectués aux titulaires des droits sur les productions littéraires et artistiques utilisées dans leurs programmes. Il a rendu hommage à l'OMPI d'être consciente de l'importance des organisations de radiodiffusion en ce qui concerne la propriété intellectuelle et les droits des créateurs intellectuels. Il a conclu en disant que l'ASBU est disposée à poursuivre la coopération avec tous les organismes internationaux et professionnels sur une base réciproque.

8. M. Moncef El May, Ambassadeur et Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes, a exprimé, dans son allocution, sa satisfaction devant la convocation de ces journées d'étude; il a félicité M. Abdallah Chakroun, Secrétaire général de l'ASBU, d'être le premier à tirer parti dans la pratique des discussions qui ont eu lieu à Tunis l'année précédente au cours de la visite de M. Arpad Bogsch, Directeur général de l'OMPI, et des réunions que ce dernier a eues avec le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes en vue de renforcer la coopération entre l'OMPI et la Ligue arabe. Il a constaté avec satisfaction que le premier signe positif de cette coopération apparaît entre l'OMPI et l'ASBU, organisme à la création duquel il a personnellement participé. Il s'est félicité de cette manifestation du développement de la coopération entre la Ligue des Etats arabes et l'OMPI.

Conduite des débats

9. La présidence des journées d'étude a été assurée tour à tour par MM. Roger Harben (Directeur de la Division de l'information de l'OMPI) et Abdallah Chakroun (Secrétaire général de l'ASBU).

10. Les participants ont accepté en l'appréhendant l'invitation de l'Union européenne de radiodiffusion (UER) à se rendre à son siège dans la matinée du 9 mai 1984. Cette visite a permis de passer en revue des questions relatives au droit d'auteur et à la radiodiffusion et de montrer aux participants le fonctionnement du système Eurovision d'échange d'informations.

Délibérations sur le fond

11. Conformément au programme de travail, des exposés ont été présentés par les personnes suivantes sur les thèmes à l'examen énumérés ci-après :

- 1) introduction au droit d'auteur, par M. Roger Harben (Directeur de la Division de l'information de l'OMPI),
- 2) radiodiffusion et droit d'auteur, par M. Abdallah Chakroun (Secrétaire général de l'ASBU),
- 3) radiodiffusion et droit d'auteur, par M. Fumio Harada (Administrateur principal à la Division du droit d'auteur de Nippon Hoso Kyokai (NHK), Tokyo),
- 4) notions fondamentales des droits voisins, et
- 5) conventions internationales dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, par M. Shahid Alikhan (Directeur de la Division des pays en développement (droit d'auteur) de l'OMPI),
- 6) rôle et activités de l'OMPI, par M. Farag Moussa (Chef de la Section des relations avec les organisations internationales de l'OMPI),
- 7) radiodiffusion par câble et par satellite : les sociétés de gérance, par M. Mihaly Ficsor (Directeur général du Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS), Budapest),
- 8) piraterie des émissions de radiodiffusion, par M. Victor Blanco Labra (Director Jurídico de Asuntos Autorales y de Propiedad Industrial de TELEVISA S.A., Mexico).

12. La présentation des exposés a été suivie d'un échange de questions et de réponses et d'un débat entre les participants.

Conclusions

13. En conclusion, les participants ont souligné :
 - i) l'importance de la promulgation d'une loi sur le droit d'auteur au niveau national,
 - ii) l'importance de l'harmonisation des lois sur le droit d'auteur aux niveaux régional et mondial,
 - iii) l'importance de la communauté d'intérêts entre les organisations de radiodiffusion et les auteurs, autres titulaires de droits d'auteur et leurs associations,
 - iv) l'importance de l'adhésion aux conventions internationales dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins,
 - v) l'importance de la mise en place et de l'application de mesures et de sanctions effectives, en particulier de sanctions pénales, contre la piraterie,
 - vi) l'importance de consultations régulières entre responsables des organisations de radiodiffusion, visant à garantir que les systèmes juridiques appropriés suivent l'évolution des techniques.

14. Enfin, les participants ont recommandé que :
- i) l'ASBU entreprenne la diffusion du texte des exposés présentés au cours des journées d'étude au moyen de l'une de ses publications. Dans ce contexte, il est demandé à l'OMPI d'achever la traduction des exposés en langue arabe;
 - ii) l'ASBU et l'OMPI organisent conjointement un colloque sur les aspects passés et actuels du droit d'auteur dans les Etats arabes, et qu'elles prennent des dispositions pour que soient établis les études et documents et affectés les fonds nécessaires à cet effet;
 - iii) l'ASBU et l'OMPI offrent en coopération davantage de possibilités de formation dans le domaine du droit d'auteur pour le personnel

- de la radiodiffusion, de la télévision et des autres organes d'information des Etats arabes et qu'elles étudient la possibilité de tenir des cours de formation en langue arabe dans un pays de la région;
- iv) l'OMPI envoie aux ministères de l'information et aux organisations de radiodiffusion et de télévision des pays arabes les rapports et les études concernant l'expérience acquise par d'autres pays dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins et en matière de lutte contre la piraterie;
- v) l'ASBU et l'OMPI poursuivent leur coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins et échangent des rapports à cet effet.

Liste des participants

I. Etats membres de l'ASBU

Arabie saoudite

Mr. Matoog A. Sbalabi, Assistant Deputy Minister for Administrative and Financial Affairs, Ministry of Information, Riyadh
 Mr. Fahd Yakoob Al-Hajiri, Director, Foreign Censorship Department, Ministry of Information, Riyadh
 Mr. Abder Rehman Mohamed Yaghmour, Director of Television (First Channel), Riyadh
 Mr. Abdel Mohsin Davoud Al Khalaf, Director, Variety Section, Riyadh Station, Ministry of Information, Riyadh

Bahreïn

Mr. Hassan Kamal, Director, Radio Bahrain, Manama
 Mr. Ahmed Jumairi, Department of Cultural Affairs, Manama
 Mr. Mohamed Jamal, Radio Bahreïn, Manama

Emirats arabes unis

Mr. Abdallah Matar, Assistant Director of Administration and Finance, Ministry of Information, Abu Dhabi

Liban

Mr. Manaf Mansour, General Director of Information, Ministry of Information, Beirut

Libye

Mr. Abdalla Farhat Yaaly, Minister Plenipotentiary, Permanent Mission of the Libyan Arab Jamahiriya, Geneva
 Mr. Abdulla El Megri, Libyan Radio and Television, Tripoli

Maroc

Mr. Mahdi Bouzekri, Director, Administration and Finance Department, Moroccan Radio and Television, Rabat

Qatar

Mr. Yousif Mohammad Darwish, Assistant Director (Responsible for Copyright), Press and Publications Department, Ministry of Information, Doha

Tunisie

Mr. Salaheddine Kacem, Journalist-Jurist, Chief of International Cooperation Service, Tunisian Radio and Television, Tunis

II. Ligue des Etats arabes

H.E. Mr. Moncef El May, Ambassador and Permanent Observer, Geneva
 Mr. Subhi-Said Khidair, Counsellor, Permanent Delegation, Geneva
 Mrs. Zohra Tlili, Attaché, Permanent Delegation, Geneva

III. Conférenciers invités

Mr. Mihály Ficsor, Director General, Hungarian Bureau for the Protection of Authors' Rights (ARTISJUS), Budapest
 Mr. Fumio Harada, Senior Officer, Copyright Division, Nippon Hosso Kyokai (NHK), Tokyo
 Sr. Victor Blanco Labra, Director Jurídico de Asuntos Autorales y de Propiedad Industrial de TELEVISA S.A., México

IV. ASBU : Secrétariat général

Mr. Abdallah Chakroun, Secretary General, Tunis
 Mr. Mohammad Zia Al Attar, Director, Administration and Finance Department, Tunis
 Mr. Mohammad Seed Ahmad, Accountant, Tunis

V. OMPI : Bureau international

M. Roger Harben, Directeur, Division de l'information
 M. Shahid Alikhan, Directeur, Division des pays en développement (droit d'auteur)
 M. Farag Moussa, Chef, Section des relations avec les organisations internationales

Etudes générales

La Chine et le droit d'auteur

Extraits d'un ouvrage de Shen Rengan et Zhong Yingke

Correspondance

Lettre de Tunisie

Evolution du droit de la propriété littéraire et artistique en Tunisie

Nebila MEZGHANI*

Activités d'autres organisations

Association européenne des photographes professionnels (EUROPHOT)

7^e Congrès international

(Darmstadt, 19 au 21 mars 1984)

L'Association européenne des photographes professionnels (EUROPHOT) a tenu son 7^e Congrès international à Darmstadt (République fédérale d'Allemagne), du 19 au 21 mars 1984. Pour l'organisation de ce Congrès, un Comité de patronage avait été institué, comprenant plusieurs personnalités parmi lesquelles le Directeur général de l'OMPI, Dr Arpad Bogsch.

Le thème principal de ce Congrès était l'avenir de la communication visuelle par le moyen de la photographie. Divers exposés furent présentés au cours de ce Congrès, dont l'un par le Bureau international

de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle sur "Les photographes et le droit d'auteur".

L'EUROPHOT avait également organisé un concours intitulé "Photographiez votre ville jumelée pour mieux la connaître". Les prix, au nombre desquels figurait le prix de l'OMPI, furent décernés au cours d'une soirée de gala par Dr Herbert Günther (Ministre d'Etat de Hesse).

Ces diverses manifestations furent aussi l'occasion pour l'EUROPHOT de célébrer le 30^e anniversaire de sa création.

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)

Commission juridique et de législation

(Corfou, 8 au 10 mai 1984)

Note

La Commission juridique et de législation de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) s'est réunie à Corfou du 8 au 10 mai 1984, sur l'invitation de la Société hellénique de protection de la propriété intellectuelle. Les membres représentés à la réunion venaient des pays suivants : Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni,

Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique. L'OMPI était représentée par M. György Boytha, Directeur de la Division juridique du droit d'auteur. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les Communautés européennes et deux organisations internationales non gouvernementales intéressées, à savoir l'Association littéraire et artistique internationale (ALA) et la Société internationale pour le droit d'auteur (INTERGU) étaient aussi représentées.

Plusieurs spécialistes du droit d'auteur du pays d'accueil ont aussi participé aux travaux de la Commission.

La réunion a été présidée par le professeur Jan Corbet (Belgique), Président de la Commission.

Après l'adoption du rapport sur la réunion tenue à Washington du 2 au 4 mai 1983*, des rapports nationaux ont été présentés par plusieurs participants sur l'évolution législative, jurisprudentielle, doctrinale et pratique du droit d'auteur dans leurs pays respectifs.

L'attention s'est portée en particulier sur l'incidence de plus en plus grande qu'ont sur le droit d'auteur les techniques nouvelles d'utilisation des œuvres originales comme la distribution par câble des programmes de radiodiffusion, diverses formes de communication par satellite, l'utilisation des ordinateurs, "l'enregistrement à domicile", et d'autres formes perfectionnées de reproduction privée. Il a aussi été question des effets préjudiciables aux intérêts des auteurs qu'a le développement de la location d'enregistrements sonores et audiovisuels. Les rapports nationaux ont reflété le souci croissant des législateurs de lutter contre la piraterie des œuvres.

La Commission a aussi été mise au courant, d'une part, de l'évolution récente de la législation sur le droit d'auteur dans les pays en développement qui bénéficient de l'assistance de l'OMPI et, d'autre part, d'autres activités présentant un intérêt particulier conduites par l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur, conjointement avec l'Unesco dans plusieurs cas.

M. J.-A. Ziegler, Secrétaire général de la CISAC, a en particulier rendu compte à la Commission des efforts déployés au cours de l'année écoulée sous les auspices de l'OMPI, du BIT et de l'Unesco pour promouvoir la protection des auteurs et des bénéficiaires de droits voisins contre la distribution par câble non autorisée de leurs productions. Le Secrétaire général a mentionné la publication, dans le numéro d'avril 1984 de la revue *Le Droit d'auteur*, des principes commentés de protection des auteurs, des artistes interprètes ou exécutants, des produc-

teurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion en ce qui concerne la distribution de programmes par câble (texte qui a été examiné par les Sous-comités compétents des Comités de la Convention de Berne, de la Convention universelle et de la Convention de Rome, lors de leur réunion de décembre 1983) et enfin le rapport de cette réunion, qui reflète les résultats des débats des Sous-comités.

L'ordre du jour de la réunion comportait aussi des communications sur les thèmes suivants :

- quelques aspects du droit moral, par M. R.L. du Bois (Pays-Bas);
- la parodie dans les relations avec le droit d'auteur, par M. W. Dillenz (Autriche);
- la protection des droits personnels de l'auteur dans les émissions de radio et de télévision, par M. J. Blesynski (Pologne);
- les problèmes de droit d'auteur soulevés par les nouvelles méthodes de diffusion et de reproduction dans la Communauté économique européenne, par M. J. Delmoly (Commission des Communautés européennes);
- la télévision par câble et par satellite, par MM. R. Abrahams (Royaume-Uni), C. Joubert (France), V. Hazan (Israël);
- la location de phonogrammes et de vidéogrammes, par M. V. Hazan (Israël);
- la reproduction à des fins privées — l'affaire Betamax, par M. B. Korman (Etats-Unis d'Amérique);
- la titularité du droit d'auteur et ses conséquences dans les relations entre employeurs et auteurs employés ou salariés, par M. A. Kerever (France);
- les problèmes liés à la qualité d'auteur de films, par M. H.L. Christiansen (Danemark).

Chacune de ces communications a été suivie d'un débat animé.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu au mois de mai 1985.

* Voir *Le Droit d'auteur*, 1983, p. 235.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1984

- 17 et 19 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail en faveur des pays en développement
- 18 au 21 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle
- 18 au 21 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)
- 24 au 28 septembre (Genève) — Sessions ordinaires du Comité de coordination de l'OMPI et des Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne; Assemblée de l'Union de Paris (session extraordinaire); Assemblée de l'Union du PCT (session extraordinaire)
- 8 au 10 octobre (Doba) — Comité d'experts régional sur les modalités d'application dans les pays arabes des dispositions types sur les aspects « propriété intellectuelle » des expressions du folklore (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 15 au 19 octobre (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail préparatoire
- 22 au 26 octobre (Genève) — Comité d'experts sur la question de la titularité du droit d'auteur et ses conséquences dans les relations entre employeurs et auteurs employés ou salariés (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 5 au 9 novembre (Genève) — Comité d'experts sur les inventions biotechnologiques
- 19 au 23 novembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupes de travail sur les questions spéciales et sur la planification
- 26 au 30 novembre (Paris) — Groupe d'experts sur les problèmes de droit d'auteur en matière de location de phonogrammes et de vidéogrammes (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 26 au 30 novembre (Genève) — Classification internationale des brevets (CIB) — Comité d'experts
- 3 au 7 décembre (?) (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale
- 10 au 14 décembre (Paris) — Groupe d'experts sur les aspects « propriété intellectuelle » de la protection du folklore au niveau international (convoqué conjointement avec l'Unesco)

1985

- 23 septembre au 1^{er} octobre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, Budapest, TRT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)

Réunions de l'UPOV

1984

- 6 au 10 août (Hanovre) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers et Sous-groupes
- 26 au 28 septembre [ou 8 au 11 octobre] (Valence) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières et Sous-groupes
- 16 octobre (Genève) — Comité consultatif
- 17 au 19 octobre (Genève) — Conseil
- 6 et 7 novembre (Genève) — Comité technique
- 8 et 9 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique

Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou droits voisins

Organisations non gouvernementales

1984

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)
Congrès — 12 au 17 novembre (Tokyo)

Conseil international des archives (CIA)
Congrès — 17 au 21 septembre (Bonn)

Fédération internationale des traducteurs (FIT)
Congrès — 17 au 23 août (Vienne)

Union européenne de radiodiffusion (UER)
Commission juridique — 3 au 6 octobre (Chypre)

1985

Société internationale pour le droit d'auteur (INTERGU)
Congrès — 7 au 12 juin (Munich)

Union internationale des architectes (UIA)
Congrès — 20 au 26 janvier (Le Caire)